

Votre agent général
M MULLER HERVE
LE SAINT VAL
PARKING CASINO BP 48
AV BUISSONET
26241 ST VALLIER CEDEX

☎ 04 75 23 05 75

☎ 04 75 23 25 99

✉ agence.hervemuller@axa.fr

N° ORIAS 07 013 900 (HERVE MULLER)

Site ORIAS www.orias.fr



SARL JAMET

11 RUE DU CLOS DES ARTISANS
ZA LES PAYOTS
26140 ANDANCETTE

Assurance et Banque

Votre contrat

Construction **BATISSUR**

Vos références

Contrat
0000007468884904

Client
2755601604

Date du courrier
13 décembre 2021

ATTESTATION D ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :

SARL JAMET
11 RUE DU CLOS DES ARTISANS
ZA LES PAYOTS
26140 ANDANCETTE
N°SIREN/SIRET : 30942184000039

Est titulaire du contrat d'assurance n° 0000007468884904 pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe « Activités souscrites » ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000 euros**. Cette somme est portée à **40 000 000 euros HT** en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.